

F-501

ASSOUPLISSSEUR LIQUIDE BACTÉRIOSTATIQUE DE TISSUS

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:

n-Alkyl (5% C12, 60% C14, 30% C16, 5 % C18) chlorures d'ammonium benzyl diméthyl.....3.3%
n-Alkyl (68 % C12, 32 % C14) chlorures d'ammonium diméthyl éthylbenzyle.....3.3%

NO. D'HOMOLOGATION 18562 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

(icon)

CORROSIF

Contenu Net: 55 L

Diversey Canada, Inc.
3722 Rue Laird , Units 8 to 11
Mississauga ON L5L 0B3

Tel : 1-800-668-7171
Fax : 1-800-711-0115

No. d'urgence : 1-800-668-7171

POUR UTILISATION INSTITUTIONNELLE ET INDUSTRIELLE

F-501 est un assouplisseur bactériostatique combiné pour usage dans des buanderies d'hospitaux, les maisons de soins infirmiers, les usines de couches pour aider à contrôler la croissance des bactéries infectieuses sur les tissus. Les tissus traités selon les recommandations développeront une activité bactériostatique résiduelle et une activité résiduelle autodésinfectante contre les organismes Gram positifs (*S. doré*) et Gram négatifs (*E. coli*) dans les conditions humides et d'humidité relative élevée.

F-501 assouplit les vêtements, éliminant ainsi les irritations, l'adhérence statique des nylons et autres tissus synthétiques. Il réduit le temps de repassage.

MODE D'EMPLOI:

Utiliser 135 mL (5 oz.) per 45 kg (100 lbs.) de charge dans le cycle de rinçage final.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS

IL CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET L'IRRITATION DE LA PEAU. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Protégez les yeux durant la manipulation. Nocif si avalé. Éviter la contamination des aliments. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Undommage probable aux muqueuses peut contre-indiquer le lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))